

## Cantine scolaire : note à l'attention des parents

Madame, Monsieur

le 31 mars 2022

Nous vous avons informé par le biais d'une note en date du 10 janvier 2022, que les conditions d'accueil à la cantine scolaire se dégradent en raison du nombre d'inscrits. Il avait été fait appel au bon sens des parents pour qui le service de cantine scolaire ne revêt pas un caractère obligatoire eu égard à leur situation professionnelle.

Le constat est clair : les effectifs ne baissent pas, voire augmentent encore certains jours. L'effort demandé aux familles dont au moins un des deux parents ne travaillent pas n'a pas été suivi d'effet. Aussi, comme annoncé, il est malheureusement temps de prendre des décisions plus radicales pour retrouver des conditions d'accueil acceptables.

Dès le lundi 2 mai, le nombre de places à la cantine sera limité à 110. Les familles dont les deux parents travaillent, ainsi que les familles monoparentales dont le parent travaille, seront prioritaires. Vous êtes donc invité à transmettre au plus tôt un certificat de votre employeur (pour les 2 parents) précisant, lorsque c'est possible les points suivants :

- Lieu de travail
- Jours et horaires

A défaut de ce certificat, vous ne serez pas prioritaire et votre inscription sur le portail familles pourra être refusée au bénéfice des familles qui l'auront transmis

Pour les intérimaires, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires très rapidement avec l'agence qui vous emploie et à formaliser un accord. En cas de contrat hebdomadaire, l'agence devra vous établir chaque semaine un certificat de travail à communiquer à la mairie.

Le certificat est à déposer à la mairie à l'accueil ou à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [ccas@montreal-lacluse.fr](mailto:ccas@montreal-lacluse.fr)

Nous sommes bien conscients des contraintes imposées par cette nouvelle procédure mais elle découle, vous le savez bien, de la volonté de mieux accueillir vos enfants à la cantine, notamment pour les parents qui n'ont pas d'autre possibilité.

Nous vous remercions de votre compréhension

Le Maire- Adjoint

Chargé de la petite enfance, de l'éducation et du scolaire

Patricia BERTRAND



Le Maire

Patrick DUFOUR

